



ÉLIMINATION DES OBSTACLES À L'ÉDUCATION INCLUSIVE EN SITUATIONS D'URGENCE

Boîte à outils pour l'audit d'accessibilité destinée aux organisations de personnes handicapées (OPH) et aux acteurs humanitaires travaillant en partenariat.

Élimination des obstacles à l'éducation inclusive en situations d'urgence Boîte à outils pour l'audit d'accessibilité destinée aux organisations de personnes handicapées (OPH) et aux acteurs humanitaires travaillant en partenariat.

Le développement de l'outil conçu par Inclusion International et l'Alliance internationale des personnes handicapées afin de soutenir l'inclusion à l'éducation des enfants handicapés en situations d'urgence a été financé par 'L'éducation ne peut pas attendre' ('Education Cannot Wait'), le fonds mondial des Nations Unies destiné à l'éducation en situations d'urgence et de crises prolongées.



©2025 par Inclusion International. Tous droits réservés. Inclusion Internationale est un réseau international de personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles

Table des matières

Introduction	4
Comment les urgences affectent-elles les enfants en situation de handicap?	5
À quoi devrait ressembler l'éducation en situation d'urgence ?	8
Collaborer pour une éducation inclusive en situation d'urgence	12
Outils pour éliminer les obstacles	18
Outil 1A -Outil d'évaluation : Dans quelle mesure le trajet vers l'école est-il sûr ?	24
Outil 1B-Plan d'action pour un trajet sûr vers l'école	32
Outil 2A -Évaluation de l'accessibilité dans les écoles	39
Outil 2B -Plan d'action pour l'accessibilité de l'école	49

Contexte

Introduction

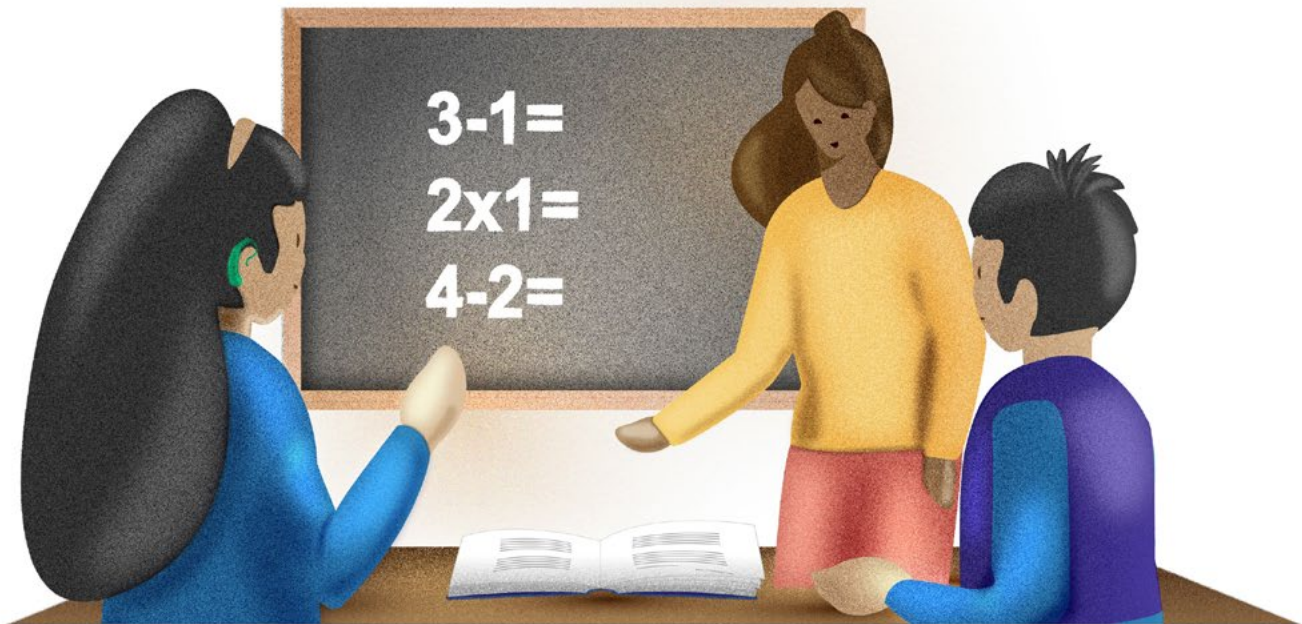
La présente boîte à outils soutient les organisations de personnes handicapées (OPH) et les acteurs humanitaires dans leur travail en partenariat pour lever les barrières à l'éducation en situations d'urgence (EiE).

Cette boîte à outils est une ressource pratique que les organisations peuvent utiliser pour évaluer l'accessibilité et éliminer les obstacles qui excluent les enfants handicapés pendant les situations de crises.

Les outils de partenariat contenus dans la présente boîte à outils ont été développés en réponse aux besoins des acteurs humanitaires et des OPH travaillant ensemble pour faire face aux crises humanitaires en Colombie et au Niger. Les OPH et les acteurs humanitaires travaillant ensemble dans ces contextes ont constaté que le premier défi auquel ils sont généralement confrontés consiste à surmonter les obstacles liés à l'inaccessibilité physique et aux problèmes de transport, ainsi qu'aux connaissances des enseignants en matière d'inclusion.

Ces outils guident les utilisateurs à travers l'évaluation des obstacles, étape par étape, et proposent des stratégies spécifiques et des actions à mettre en œuvre pour les lever.

Les outils sont conçus de manière à mobiliser les connaissances et les compétences différentes mais complémentaires des OPH et des acteurs humanitaires travaillant ensemble afin de garantir une évaluation et un plan d'action plus complets.



Comment les urgences affectent-elles les enfants en situation de handicap?

Les populations du monde entier, y compris les personnes handicapées, sont confrontées à des obstacles créés par les révoltes, l'incertitude et les guerres. Si, dans certains cas, la situation d'urgence est due à des troubles politiques ou sociaux ou à des guerres, dans d'autres, elle est due au changement climatique et peut menacer la sécurité physique et les moyens de subsistance.

Une situation d'urgence peut résulter de :

- **Une catastrophe naturelle** (inondations, tremblements de terre).
- **Une urgence humanitaire** (c'est-à-dire une situation grave et potentiellement mortelle dans laquelle de nombreuses personnes ont besoin d'une aide urgente, comme une famine ou une guerre).
- **Une crise prolongée** (caractérisée par sa longévité (plus de 5 ans) et impliquant souvent des problèmes profondément enracinés tels que des conflits, une mauvaise gouvernance et des déplacements prolongés).

Pour les enfants vivant une crise, l'éducation est souvent interrompue, voire empêchée - et les enfants handicapés sont encore plus susceptibles d'être confrontés à des obstacles accrus à l'éducation lors d'une situation d'urgence. Même en situation d'urgence, les enfants handicapés

peuvent aller à l'école (et y vont !), bien qu'ils soient confrontés aux défis suivants, qui entraînent des obstacles supplémentaires à l'éducation :

- **Insécurité et conflits** : L'insécurité sur un territoire, due aux conflits armés, aux attaques de groupes armés ou à la présence de mines, peut rendre les déplacements dangereux pour les élèves et les enseignants, et contraindre les écoles à fermer ou les systèmes éducatifs à privilégier les cours en ligne (souvent inaccessibles aux enfants handicapés).¹
- **Déplacement** : Les crises humanitaires, telles que les migrations et les conflits armés, obligent les familles à un déplacement constant, ce qui rend la fréquentation scolaire difficile pour tous les enfants² et, en particulier, pour les enfants handicapés.
- **Défis environnementaux** : Les problèmes environnementaux, tels que les inondations ou les chaleurs extrêmes, affectent considérablement l'accès à l'école et la fréquentation scolaire.³

Il est important de noter que l'expérience de l'éducation en situation d'urgence varie selon le contexte dans lequel la situation d'urgence se produit. "L'école", en tant qu'espace physique pour un enfant handicapé dans une situation d'urgence, peut-être une école construite à cet effet,

1 Amaka Theresa Oriaku EMORDI PhD, Hope Amoge Ikedinma, et Ibukunoluwa Ruth Olufemi. (2024). School-Hedging and Out-of-School : Explaining the Role of Insecurity, and Terrorism in the Contemporary Nigeria. *Social Science Journal for Advanced Research*, 4(3), 58–67. <https://doi.org/10.5281/zenodo.12158716>

2 Desplazamiento y educación: El reto de la accesibilidad para los niños desplazados internos en todo el mundo. https://researchinginternaldisplacement.org/short_pieces/displacement-and-education-the-challenge-of-accessibility-for-idp-children-worldwide/

3 Kearney, C. A., Ellis, K., & Arcaina, V. J. (2024). Climate change injustice and school attendance and absenteeism: proximal and distal ecological links. *Frontiers in Education*. Vol 9–2024. <https://www.frontiersin.org/journals/education/articles/10.3389/educ.2024.1455430>

un autre bâtiment communautaire, une salle de classe en plein air ou une tente. Elle peut être installée dans leur communauté d'origine, dans une communauté d'accueil, dans un camp ou dans tout autre environnement propre à leur contexte. Peu importe le lieu où se déroule l'enseignement pendant une crise, les obstacles auxquels sont confrontés les enfants handicapés pour accéder à l'école et pour être intégrés dans la classe restent relativement similaires, quel que soit le contexte.

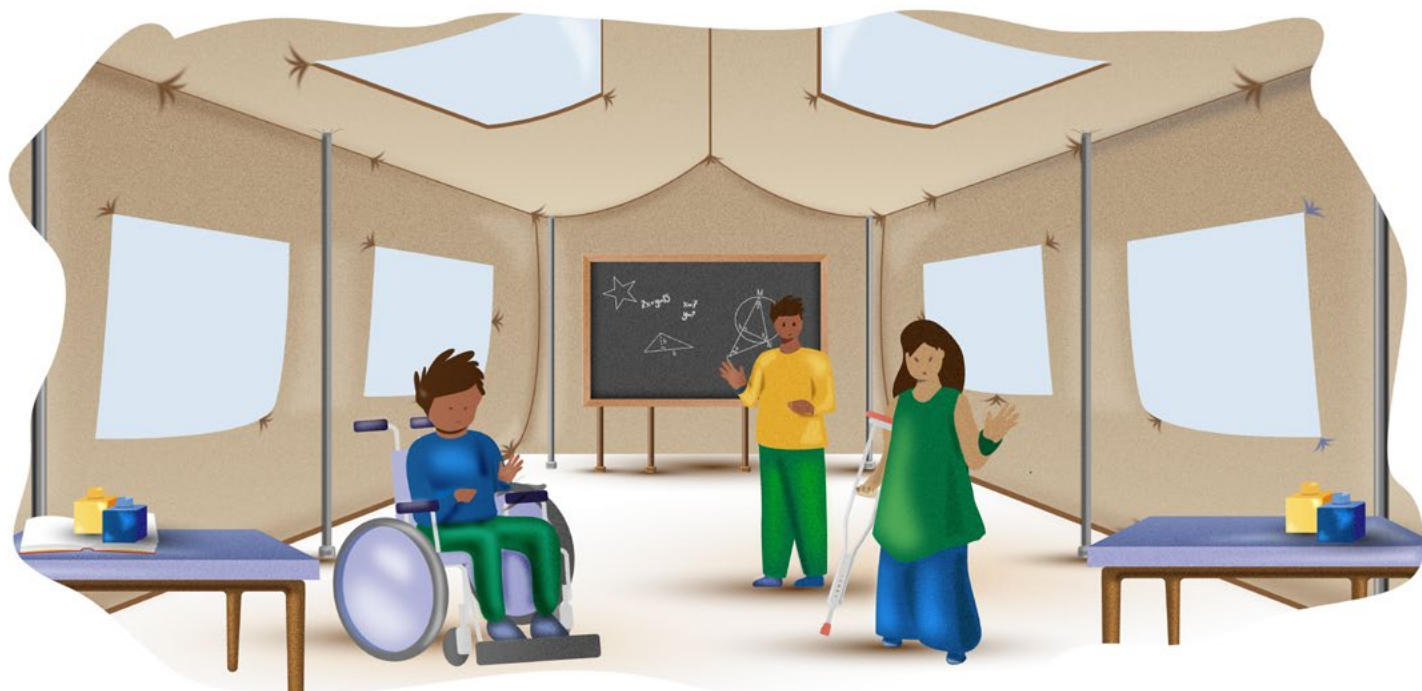
Dans toute situation d'urgence, les nouvelles réalités amplifient les obstacles existants pour les enfants handicapés - par exemple, les obstacles à l'apprentissage en classe résultant d'un manque de connaissances des enseignants en matière d'éducation inclusive - et créent également de nouveaux obstacles qui doivent être surmontés pour que les enfants handicapés puissent exercer leur droit à une éducation inclusive dans les contextes d'urgence.

Les barrières pour les enfants handicapés tentant d'accéder à leur droit à l'éducation sont présentes à toutes les phases d'une situation d'urgence, et il est important d'assurer une collaboration étroite entre les acteurs humanitaires et les OPH dès les premiers stades pour identifier et éliminer ces obstacles.

Les acteurs humanitaires et les OPH travailleront ensemble au cours de 3 étapes clés : **avant, pendant et après une situation d'urgence.**

- **Avant:** prévention et préparation, où ils prennent des mesures pour réduire l'impact potentiel d'une mauvaise situation.
- **Pendant:** la réponse aux catastrophes et le relèvement.
- **Après:** reconstruction.

Les OPH, les enfants handicapés et leurs familles doivent toujours être consultés, à chaque étape, même si leur rôle et leur contribution peuvent varier en fonction de l'étape. Il est essentiel d'écouter leurs expériences pour identifier les obstacles et prendre des mesures pour les éliminer.



**À quoi devrait
ressembler l'éducation
en situation d'urgence ?**

Les gouvernements et les autres parties prenantes sont tenus de garantir à tous les enfants, en tout temps, l'éducation formelle et non formelle, y compris l'apprentissage précoce et le développement des compétences — **et les situations d'urgence ne font pas exception.**

Le terme "Tous les enfants" inclut toujours les enfants handicapés, dont les besoins doivent être pris en compte dans l'éducation dans tous les contextes - y compris l'éducation en situation d'urgence.

Les obligations en matière de droits de l'homme exigent que, dans tous les pays et dans tous les contextes - d'urgence ou non -, l'éducation soit toujours inclusive.

L'éducation inclusive signifie que tous les enfants, qu'ils soient handicapés ou non, apprennent ensemble avec leurs pairs du même âge, dans une même école, au sein de leur communauté locale. Il s'agit d'un droit fondamental garanti par la loi internationale, et plus particulièrement par l'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et son Observation générale.¹

Dans ce contexte, l'expression "communauté locale" désigne la région où vit l'enfant à un moment donné. Bien que, dans un contexte d'urgence, il ne s'agisse souvent pas de la communauté d'origine de l'enfant, ce droit est respecté si celui-ci a accès à une éducation inclusive avec des pairs de son âge dans la région où il vit actuellement.

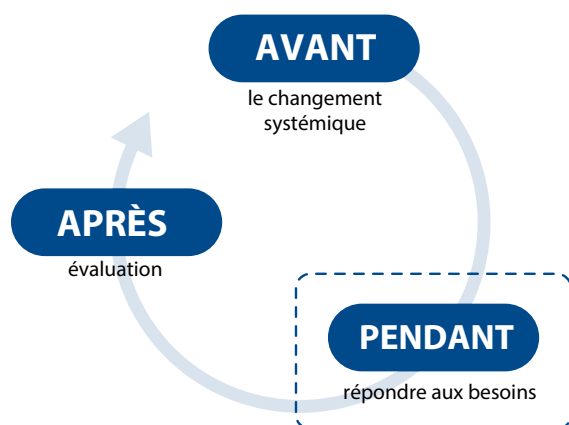
Trop souvent, le mot "inclusion" est confondu avec le simple fait de placer un enfant en situation de handicap dans une école ordinaire ; cela s'appelle **l'intégration**. Placer un enfant dans une école / une classe ordinaire sans apporter les changements nécessaires pour favoriser son intégration complète conduit souvent à l'échec et au décrochage. **L'inclusion** est différente. Il s'agit de transformer l'ensemble du système éducatif afin de permettre à chaque enfant de participer pleinement à l'apprentissage et de ressentir un véritable sentiment d'appartenance. C'est le seul moyen de parvenir à une éducation de qualité pour tous les apprenants, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

¹ Observación general n.º 4 sobre el artículo 24: el derecho a la educación inclusiva, Comité sobre los Derechos de las Personas con Discapacidad (2016). <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-4-article-24-right-inclusive>

Les enfants handicapés vivant dans un contexte d'urgence peuvent aller à l'école dans un système qui était inclusif avant l'apparition de nouveaux obstacles provoqués par la situation d'urgence, ou bien essayer d'accéder à l'école dans un contexte où le système scolaire n'était pas inclusif dès le départ.

Même dans le cas de systèmes scolaires qui ne proposaient pas l'éducation inclusive avant la crise, il est toujours possible de prendre des mesures, pendant une situation d'urgence, permettant à ce système scolaire à offrir une éducation inclusive.

Bien qu'il ne soit pas possible pour un système scolaire confronté à une situation d'urgence de mettre en œuvre des réformes visant à le transformer en un système pleinement inclusif tout en gérant la crise, les OPH et les acteurs humanitaires soutenant la prestation d'enseignement en situation d'urgence peuvent mobiliser leur expertise pour aider les écoles à progresser vers l'inclusion par le biais d'actions clés réparties sur les trois phases d'une situation d'urgence :



1. AVANT LA CRISE

Le changement systémique

L'inclusion exige une transformation du système éducatif qui permettra à tous les apprenants de bénéficier d'un soutien adéquat pour apprendre, progresser et réussir. Cela signifie garantir aux élèves la possibilité d'accéder à l'enseignement et de recevoir l'aide spécifique dont ils ont besoin, comme le soutien à la communication ou le matériel d'apprentissage adapté. Lorsque les acteurs humanitaires et les OPH commencent à s'engager dans la prestation de l'enseignement avant une crise, la pré-planification et la phase de réduction des risques permettent de jeter les bases de l'intégration des enfants handicapés dans l'éducation, même en situation d'urgence.

Les OPH et les acteurs humanitaires peuvent travailler ensemble avant une crise pour :

- **Planifier et mettre en œuvre :** Collaborer afin de renforcer les systèmes éducatifs inclusifs et élaborer des plans d'urgence et de réduction des risques de catastrophe.
- **Identifier les barrières :** Cartographier à l'avance les obstacles physiques, institutionnels et comportementaux afin de garantir une allocation ciblée des ressources.
- **Préparer :** s'assurer que les dispositifs d'assistance (chaises roulantes, cannes blanches) et le matériel accessible soient prépositionnés dans les plans d'urgence.

2. PENDANT LA CRISE:

Réponse aux urgences

Les droits des enfants en situation de handicap ne cessent pas avec la survenue d'une crise. Dans les situations d'urgence, **l'accessibilité est une condition préalable** à toute intervention humanitaire.

Les OPH et les acteurs humanitaires travaillent ensemble pour:

- **Garantir l'accès:** prendre des mesures immédiates pour maintenir la continuité de l'enseignement pendant les périodes de déplacement ou d'insécurité.
- **Créer des espaces sûrs:** veiller à ce que les centres d'apprentissage temporaires et les espaces amis des enfants soient des environnements sûrs, inclusifs et accessibles.
- **Apporter du soutien:** s'assurer que tous les enfants, y compris les enfants handicapés et leurs familles, bénéficient d'un soutien en santé mentale et d'une aide psychosociale.

3. APRÈS LA CRISE:

Évaluation et planification de la reconstruction

Il est important d'évaluer les éléments qui ont bien fonctionné pendant la réponse à l'urgence, ceux qui peuvent être améliorés, et de déterminer quelles sont les possibilités et les obstacles à une "meilleure reconstruction", en veillant à ce que les modifications conduisent à des systèmes plus équitables, de haute qualité et inclusifs.

Les OPH et les acteurs humanitaires travaillent ensemble pour:

- **Évaluer:** examiner l'éducation dispensée pendant la situation d'urgence afin de déterminer ce qui a fonctionné et ce qui doit être amélioré.
- **Informar la prise de décision:** utiliser les données recueillies (ventilées par âge, sexe et handicap) afin d'améliorer la prise de décision pour les réponses futures.

Les outils inclus dans cette ressource guident les OPH et les acteurs humanitaires tout au long du partenariat afin d'identifier et d'éliminer les obstacles à chacune des trois étapes de la crise.





Collaborer pour une éducation inclusive en situation d'urgence

Identifier les obstacles à l'éducation inclusive en situation d'urgence

Malgré tous les efforts déployés, les enfants handicapés sont toujours exclus de l'école ou ségrégués dans de nombreuses situations d'urgence.

Les enfants handicapés, les OPH et les acteurs humanitaires ont identifié toute une série d'obstacles qui empêchent les enfants d'accéder à l'éducation inclusive dans les situations d'urgence - **obstacles d'accès, barrières physiques, barrières institutionnelles et barrières comportementales.**

> Obstacles d'accès

Ils empêchent l'enfant de se rendre physiquement à l'école ou de s'inscrire officiellement. Il peut s'agir de difficultés liées au trajet vers l'école ou d'une exclusion administrative (par exemple, lorsque le personnel de l'école empêche un enfant handicapé de s'inscrire).

> Barrières physiques

Les barrières physiques sont des éléments tels que des infrastructures inaccessibles (par exemple, des écoles avec des marches et sans rampe d'accès) et des méthodes de communication (par exemple, lorsque

les enfants aveugles ou sourds ne reçoivent pas les informations dans un format ou une langue qu'ils comprennent). Lorsque les environnements ou les informations ne sont pas accessibles, cela crée des obstacles à l'apprentissage, en empêchant l'enfant de participer pleinement ou de comprendre le programme d'études.

> Barrières institutionnelles

Ces obstacles découlent de lacunes politiques, d'un manque de ressources (comme le manque de matériel accessible) ou d'une faible volonté politique. Ces défaillances systémiques créent souvent des obstacles à la progression, privant les enfants de la possibilité de progresser dans les niveaux d'enseignement.

> Barrières comportementales

Il s'agit notamment de la stigmatisation, de la discrimination et de la dévalorisation de l'éducation des apprenants en situation de handicap, qui découragent les familles et les communautés de donner la priorité à leur scolarisation. Les barrières comportementales peuvent provenir des enseignants, des autres élèves, des administrateurs scolaires, d'autres membres de la communauté et même de la famille.

Ces barrières sont souvent présentes simultanément et peuvent se renforcer mutuellement, ce qui rend leur identification et leur évaluation difficiles.

Voici quelques exemples de ce à quoi ces barrières pourraient ressembler dans une situation d'urgence:



Barrières à l'accès

Ces barrières empêchent l'enfant de se rendre physiquement à l'école ou de s'inscrire officiellement. Dans les situations d'urgence, ce sont souvent les premiers obstacles que les familles rencontrent.

Obstacles liés au trajet (se rendre à l'école)

L'accès est souvent rendu difficile par le mauvais état des routes et par la complexité des itinéraires, y compris la traversée de rivières et d'autres obstacles pouvant résulter de l'instabilité politique ou de la guerre (présence de points de contrôle, de nouvelles frontières, etc.) ou d'une catastrophe naturelle. Lorsque le transport est disponible, ses coûts sont élevés et les enfants en situation de handicap se voient parfois refuser le transport, en particulier dans les régions isolées ou pour des raisons de sécurité.

Obstacles liés au déplacement

Les crises humanitaires obligent les familles à se déplacer. Les déplacements rendent difficile une fréquentation scolaire régulière et les enfants en situation de handicap sont souvent laissés pour compte lors de l'évacuation ou de la réinstallation. Par exemple, ils peuvent être installés dans un nouveau quartier où l'école est éloignée, ou avoir perdu leurs documents d'identité, dont les écoles ont besoin pour l'inscription, lorsqu'ils ont quitté leur domicile.

Obstacles liés à l'inscription (rejoindre l'école)

Même si un enfant arrive à l'école, il peut faire objet d'une exclusion administrative. Il s'agit notamment de politiques d'inscription discriminatoires par lesquelles les écoles refusent des "places" aux enfants handicapés. Les écoles peuvent également avoir des exigences strictes en matière d'attestation de handicap, qu'il peut être impossible d'obtenir en période de crises.



Barrières physiques

L'accessibilité physique est une condition préalable à l'inclusion. Lorsque les élèves ne peuvent pas accéder physiquement à la salle de classe ou aux installations essentielles, ils sont empêchés de participer. Même lorsqu'un enfant est arrivé à l'école, des obstacles physiques au sein de l'environnement et les méthodes de communication peuvent l'empêcher de participer.

Obstacles liés à l'inaccessibilité des espaces d'apprentissage et de jeu

Les obstacles comprennent l'inaccessibilité physique des environnements scolaires, des espaces d'apprentissage et des infrastructures temporaires, tels que le manque de salles de classe et de terrains de jeux accessibles, de mobilier spécialisé, de signalisation accessible et de toilettes.

La conception universelle fait souvent défaut dans les infrastructures scolaires - dans les situations d'urgence, les espaces temporaires d'apprentissage sont souvent construits sans tenir compte de ces normes d'accessibilité, reproduisant ainsi l'exclusion.

Obstacles liés à l'information et à la communication

Les obstacles à l'information empêchent également une participation significative. Ce type d'obstacle comprend le manque de matériel dans les langues autochtones et le fait que l'information et le matériel d'apprentissage ne sont pas diffusés dans des formats multiples, tels que les formats augmentatifs et alternatifs, la langue des signes, le braille ou le langage simple / facile à lire. Les systèmes d'alerte d'urgence (comme les sirènes) qui ne sont pas accessibles aux enfants souffrant de déficiences sensorielles sont un autre exemple d'obstacle à la communication.



Obstacles institutionnels

Ces obstacles découlent de l'absence de politiques d'inclusion ou de l'existence de politiques et de réglementations qui nuisent à l'éducation inclusive. Cela pourrait prendre des formes suivantes:

Obstacles liés aux lacunes politiques et au manque d'engagement

Les formes les plus courantes d'obstacles institutionnels à l'éducation inclusive sont le manque de volonté politique pour mettre pleinement en œuvre les politiques d'éducation inclusive et/ou la méconnaissance des politiques existantes ainsi que des normes juridiques internationales. Parfois, une politique a été mise en œuvre, mais le ministère de l'Éducation n'assure pas de supervision et de mécanismes de responsabilité effectifs. En période de crise, la fragilité de la coordination interministérielle (par exemple entre

les ministères de la Santé et de l'Éducation) aggrave souvent ces lacunes.

Obstacles liés aux pratiques existantes d'exclusion/de ségrégation

Le système éducatif existant peut être mis en place de manière à autoriser, perpétuer ou encourager les pratiques d'exclusion/ségrégation, telles que le refus d'admission des enfants handicapés (ce qui conduit à la création de politiques d'inscription discriminatoires) ou le soutien à des écoles/ classes spéciales pour les enfants handicapés. Ces éléments créent des obstacles à l'éducation inclusive avant, pendant et après des situations d'urgence, si rien n'est mis en œuvre pour y faire face. Dans les cas où une attestation de handicap est requise pour accéder aux services éducatifs et que ce processus est géré par les systèmes de la sécurité sociale ou de santé, il peut devenir plus difficile pour un enfant d'accéder au soutien dont il a besoin à l'école pendant une situation d'urgence en raison de la fragilité ou de l'absence des canaux de coordination interministériels.

Obstacles liés aux limitations financières

Un obstacle institutionnel majeur est l'insuffisance de l'allocation budgétaire. C'est le cas lorsque les ressources financières sont utilisées pour maintenir des systèmes ségrégués (comme les écoles spéciales) au lieu de financer l'inclusion dans l'enseignement ordinaire (en budgétisant des aménagements raisonnables et des services de soutien, etc.)



Barrières comportementales et sociales

Les barrières comportementales sont souvent parmi les plus difficiles à surmonter, car elles sont profondément ancrées dans les communautés. Les pratiques sociales et culturelles influencent les comportements, et ce n'est qu'en s'engageant dans un changement social et comportemental que les barrières comportementales et sociales peuvent être démantelées. Voici quelques exemples de barrières comportementales et sociales :

La stigmatisation

On parle de stigmatisation lorsqu'une personne est perçue de manière négative en raison d'une caractéristique qu'elle possède. Dans le cas des enfants handicapés, cette caractéristique est la déficience, mais il peut également s'agir de la race, de

l'origine ethnique, de la langue maternelle, du sexe ou d'une combinaison de ces éléments. La stigmatisation est constituée de croyances négatives, d'étiquettes et de stéréotypes, souvent ancrés dans les normes culturelles. La stigmatisation est un obstacle à l'éducation parce qu'elle influence le comportement de toute personne du système éducatif à l'égard d'un enfant en situation de handicap.

La discrimination

On parle de discrimination lorsque la stigmatisation ou les attitudes et croyances négatives entraînent un comportement ou un traitement injuste à l'égard d'une personne ou d'un groupe. Exclure les enfants handicapés de l'éducation ou rémunérer moins une personne handicapée pour un emploi (par rapport à une personne non handicapée) sont des exemples de discrimination. Dans une situation d'urgence, une personne ayant une vision négative des enfants handicapés (stigmatisation) risque de ne pas être proactive pour assurer le respect de l'accès d'un enfant handicapé à l'éducation.

La dévalorisation de l'éducation

Certaines croyances communautaires dévalorisent l'éducation des enfants handicapés en raison de la perception (stigmatisation) qu'elle ne mène pas à des opportunités de revenus futurs.

Outils pour éliminer les obstacles

Cette ressource guide les OPH et les acteurs humanitaires à travers un exercice commun d'audit, d'évaluation et d'action visant à éliminer les obstacles à l'éducation en situations d'urgence (EiE).

Ces outils sont conçus pour être utilisés principalement **PENDANT** une intervention d'urgence, et ils permettent aux partenaires de réaliser des audits techniques des obstacles physiques, logistiques et sécuritaires spécifiques sur le chemin vers l'école, ainsi que des obstacles institutionnels et comportementaux au sein de l'environnement scolaire.

La boîte à outils est divisée en deux domaines dans lesquels les acteurs humanitaires et les OPH rencontreront des obstacles à surmonter : le trajet vers l'école et à l'école elle-même.

Chaque ensemble contient deux outils à utiliser dans chacun de ces contextes - un outil d'audit pour réaliser une évaluation de l'accessibilité sur le terrain afin de recenser les obstacles, et un outil de planification d'action avec des étapes et des actions spécifiques pour supprimer les obstacles identifiés.

Grâce au premier outil, les OPH et les acteurs humanitaires peuvent collaborer pour identifier et cartographier les obstacles physiques, institutionnels et comportementaux à l'accès aux environnements scolaires, ce qui est essentiel pour l'allocation ciblée des ressources et pour la planification des sites des espaces d'apprentissage temporaires, ainsi que pour la planification du relèvement. En utilisant le second outil, ils s'attaqueront directement à des problèmes omniprésents tels que l'inaccessibilité physique restrictive, les coûts de transport élevés, les politiques institutionnelles d'inclusion, le manque de soutien en classe et d'autres - en éliminant les obstacles et en œuvrant à la mise en place de systèmes plus inclusifs.



Ensemble 1: Obstacles sur le chemin vers l'école

Ces outils abordent les obstacles physiques, sécuritaires et logistiques rencontrés par les enfants sur le chemin vers les espaces d'apprentissage - un domaine souvent négligé dans la planification des situations d'urgence.

Outil 1A - Évaluation

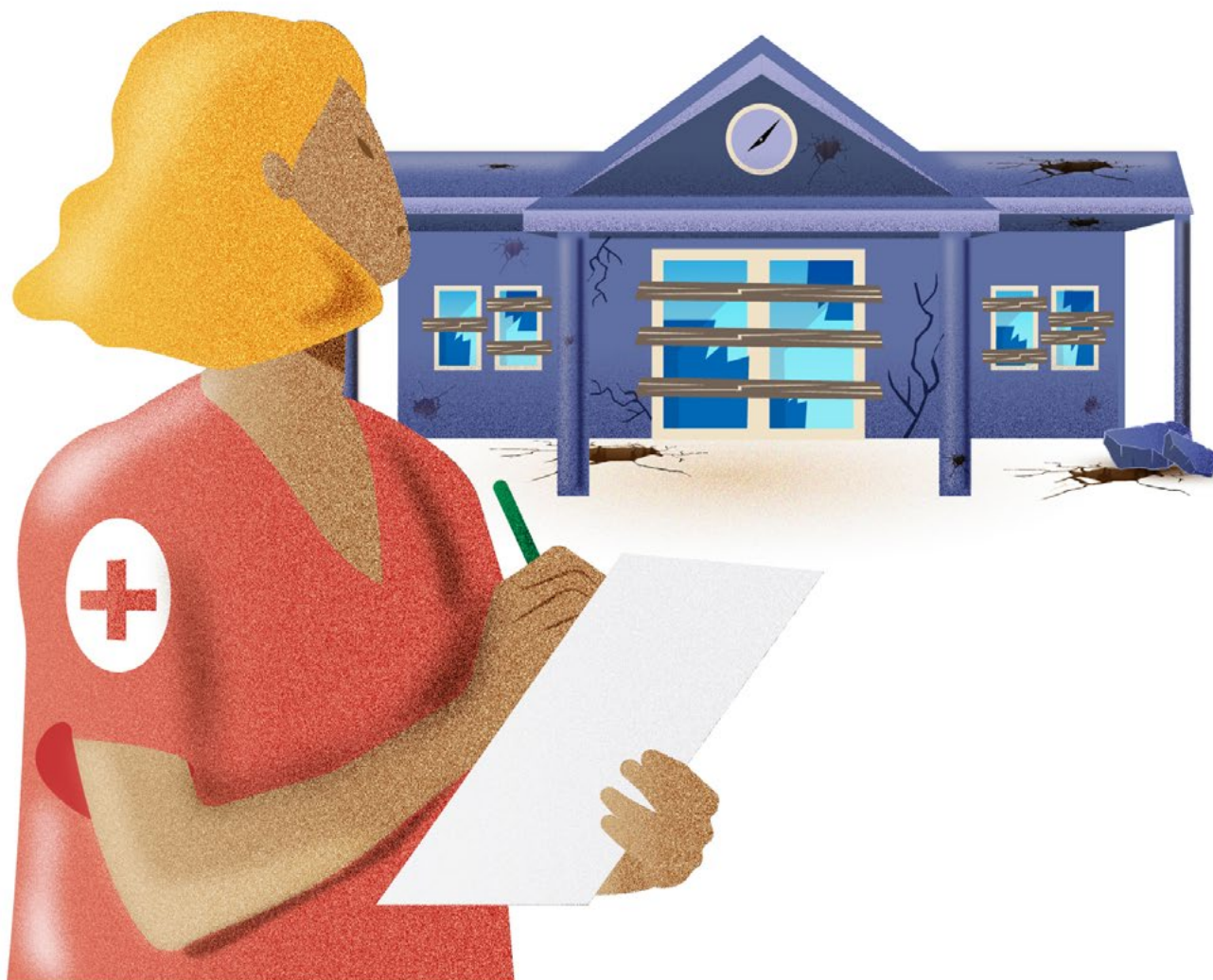
Dans quelle mesure le trajet vers l'école est-il sûr ?

- **Qu'est-ce que c'est:** Une liste de contrôle pour identifier les obstacles physiques (par exemple, le mauvais état des routes), les risques pour la sécurité (par exemple, les conflits, les points de contrôle) et les dangers environnementaux que les enfants handicapés peuvent rencontrer sur leur chemin de l'école.
- **Comment l'utiliser:** Les OPH et les acteurs humanitaires l'utilisent conjointement pour cartographier les obstacles sur le terrain.
- **Résultat:** Les obstacles sont identifiés, les partenaires disposent des informations nécessaires à l'allocation ciblée des ressources et à l'action.

Outil 1B - Comment

Éliminer les obstacles pour un trajet sûr vers l'école

- **Qu'est-ce que c'est:** Une matrice de planification qui relie les obstacles identifiés dans l'outil 1A à des objectifs spécifiques et à des actions concrètes. Il regroupe en un plan d'action unique les objectifs à atteindre et les actions pratiques à mettre en œuvre.
- **Comment l'utiliser:** Les partenaires s'en servent pour planifier et concevoir des interventions, telles que l'organisation des systèmes d'accompagnement communautaires ou la fourniture d'allocations de transport.
- **Résultat:** Les obstacles sont supprimés, rendant le trajet vers l'école plus sûr pour les enfants en situation de handicap.



Ensemble 2: Barrières à l'accessibilité au sein de l'école

Ces outils se concentrent sur l'environnement d'apprentissage lui-même et veillent à ce que, une fois arrivés à l'école, les enfants soient capables d'y entrer, de s'y déplacer et d'y participer de manière significative.

Outil 2A - Évaluation

Rendre l'école accessible pour tous

- **Qu'est-ce que c'est:** Une liste de contrôle complète pour évaluer les obstacles à l'intérieur des portes de l'école, y compris l'infrastructure physique (latrines, rampes), la disposition des salles de classe et la culture scolaire (attitudes).
- **Comment l'utiliser:** Les acteurs humanitaires et les OPH visitent les espaces d'apprentissage temporaires ou les écoles afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.
- **Résultat:** Les obstacles sont identifiés, les partenaires disposent des informations nécessaires à l'allocation ciblée des ressources et à l'action.

Outil 2B - Comment

Éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les écoles

- **Qu'est-ce que c'est:** Un guide orienté vers l'action qui aide les partenaires à traduire les données d'évaluation en améliorations concrètes. Il couvre des actions telles que l'application de la conception universelle aux abris temporaires ou la garantie que les plans d'urgence incluent des

procédures d'évacuation pour les enfants handicapés.

- **Comment l'utiliser:** Les partenaires utilisent ce plan d'action pour planifier les rénovations, influencer la construction d'espaces temporaires, plaider en faveur de changements dans la politique scolaire et former le personnel.
- **Résultat:** Les obstacles sont supprimés, permettant une meilleure intégration des enfants handicapés dans l'école et dans la salle de classe.

Tous les outils de cette boîte à outils sont axés sur les obstacles à l'accessibilité qui peuvent exister sur le chemin vers l'école et dans le milieu scolaire. L'élimination des obstacles à l'accessibilité est un premier pas vers l'intégration de tous les enfants à l'école, mais il ne suffit pas de supprimer les obstacles à l'accessibilité pour garantir la pleine intégration de tous les enfants.

L'élimination des obstacles à l'apprentissage - par exemple, des obstacles liés à l'absence de pratiques d'enseignement inclusives ou à l'absence de programmes d'études inclusifs - n'entre pas dans le champ d'application de cette boîte à outils, mais constituera la prochaine étape pour les OPH et les acteurs humanitaires travaillant ensemble sur l'EiE une fois que les obstacles à l'accessibilité auront été levés.

Résumé des outils et des objectifs stratégiques :

Outil	Titre	Utilisateur	Objectif stratégique
-------	-------	-------------	----------------------

Ensemble 1 : Trajet vers l'école

1A	Évaluation : Dans quelle mesure le trajet vers l'école est-il sûr ?	Les OPH et les acteurs humanitaires	Identifier les obstacles
2A	Actions pratiques pour garantir un trajet sûr vers l'école	Les OPH et les acteurs humanitaires	Éliminer les obstacles et favoriser les changements systémiques

Ensemble 2 : Accessibilité des écoles

2B	Évaluation : Rendre les écoles accessibles	Les OPH et les acteurs humanitaires	Identifier les obstacles
2B	Actions pratiques pour garantir l'accessibilité des écoles	Les OPH et les acteurs humanitaires	Éliminer les obstacles et favoriser les changements systémiques

Outil 1A - Outil d'évaluation : Dans quelle mesure le trajet vers l'école est-il sûr ?

Utilisez cet outil pour évaluer les obstacles qui existent sur le chemin de l'école et l'impact de ces obstacles.

Comment l'utiliser :

Faites le trajet que les enfants empruntent pour arriver à l'école. Empruntez le même chemin que les enfants pour se rendre à l'école et notez les obstacles que vous rencontrez dans le formulaire ci-dessous. Réalisez cet audit pendant que les enfants vont à l'école, afin de pouvoir parler aux enfants et aux parents le long du trajet et les entendre parler directement des obstacles et des défis qu'ils rencontrent.

Consignes : Les questions ci-dessous sont conçues pour aider les utilisateurs à identifier les obstacles le long du trajet vers l'école.

- **“Complètement”** signifie que le trajet est déjà entièrement exempt d'obstacles. Il est possible que l'obstacle n'ait pas existé au départ ou que de nombreuses mesures aient déjà été prises pour le supprimer. **Aucune action n'est nécessaire.**
- **“Relativement”** signifie que l'obstacle est partiellement levé, mais qu'il nécessite des améliorations. Une action est nécessaire pour supprimer complètement l'obstacle.
- **“Pas du tout”** signifie qu'il existe un obstacle important - et le problème n'a pas été abordé. C'est une action prioritaire.

Outil 1A - Outil d'évaluation : Dans quelle mesure le trajet vers l'école est-il sûr ?

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
État des routes et des chemins	Les routes vers l'école (à la fois les voies principales et les zones environnantes) sont-elles exemptes d'obstacles physiques susceptibles d'entraver les déplacements de tous les enfants, y compris ceux utilisant les chaises roulantes ou d'autres aides à la mobilité ?			
	Les surfaces des chemins et des routes menant à l'école sont-elles lisses et stables (exemptes de difficultés telles qu'un terrain irrégulier ou un mauvais état du pavé) ?			
	Existe-t-il des passages sûrs sur les routes principales ou d'autres dangers ?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Sûreté et sécurité	Les chemins vers l'école sont-ils exempts de risques liés aux conflits ou à la violence (groupes armés, points de contrôle, harcèlement, exploitation, abus)?			
	Existe-t-il des couloirs sûrs ou des itinéraires surveillés permettant aux enfants d'accéder aux espaces d'apprentissage ?			
	Existe-t-il des systèmes communautaires de protection ou d'accompagnement pour soutenir les enfants handicapés pendant leur trajet ?			
Obstacles géographiques et environnementaux	Les itinéraires sont-ils dépourvus d'obstacles (tels que des traversées de rivières difficiles) qui poseraient des barrières à une fréquentation sûre et régulière de l'école ?			
	Les itinéraires sont-ils protégés des éventuels risques environnementaux (par ex. inondations, chaleurs extrêmes ou zones d'insécurité) qui rendraient le trajet dangereux ?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Obstacles géographiques et environnementaux	Des espaces publics ombragés ou abrités, adaptés aux différentes conditions climatiques, sont-ils disponibles le long du trajet ou dans les locaux scolaires, et sont-ils accessibles à tous les enfants ?			
	Des obstacles supplémentaires causés par des aléas naturels (par ex. inondations, tremblements de terre, phénomènes météorologiques extrêmes) ou par d'autres situations d'urgence (par ex. conflits, déplacements de population) ont-ils été éliminés ou pris en charge d'une autre manière par les autorités compétentes ?			
Disponibilité et accessibilité des transports	Les distances que les enfants doivent parcourir sur leur chemin vers l'école sont-elles raisonnables ?			
	Y a-t-il des options de transport disponibles pour les enfants qui ne peuvent pas se rendre à l'école à pied ou pour lesquels la distance est trop grande ?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Disponibilité et accessibilité des transports	Les moyens de transport existants (par ex. autobus, véhicules scolaires) sont-ils physiquement accessibles aux enfants en situation de handicap divers (par ex. rampes d'accès pour les chaises roulantes, sièges sécurisés)?			
	Les informations sur les itinéraires et les horaires de transport disponibles sont-elles fournies en plusieurs formats accessibles (par ex. oral, imprimé, langue des signes, lecture facile, braille, gros caractères, audio, formats numériques) ?			
Coûts de transport	Est-ce que les autorités ont traité avec succès le problème de coûts de transport élevés qui peuvent constituer un obstacle financier pour les familles ?			
	Existe-t-il des dispositions ou des allocations prévues pour aider les familles vulnérables à couvrir ces coûts ?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Préparation	Des structures d'apprentissage temporaires ou des espaces amis des enfants sont-ils mis en place dans des lieux physiquement accessibles et sûrs pour tous les enfants ?			
	Des dispositifs d'assistance (par ex. chaises roulantes, cannes blanches) sont-ils prépositionnés ou facilement disponibles et prévus dans les plans d'urgence, y compris pour faciliter les déplacements vers et depuis l'école ou les sites alternatifs ?			
	Des systèmes de communication clairs et accessibles , y compris des systèmes d'alerte précoce, sont-ils mis en place pour les situations d'urgence ?			
Suivi et collecte de données	Des cartes ou des évaluations des trajets des enfants vers l'école sont-elles régulièrement mises à jour ?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Suivi et collecte de données	Les OPH et les familles participent-elles activement à la réalisation de ces évaluations et à l'identification des obstacles ?			
	Les enfants sont-ils directement consultés sur leurs expériences et leurs besoins concernant le trajet vers l'école ?			
	Les données recueillies sur les expériences des enfants pendant leur trajet vers l'école sont-elles ventilées par âge, par sexe et par type de handicap afin d'orienter la planification et l'allocation des ressources ?			

Ressource complémentaire :

Pendant vos entretiens avec les enfants handicapés et leurs familles dans le cadre de votre audit, vous rencontrerez peut-être des familles qui veulent faire entendre leur voix et plaider pour une éducation plus inclusive dans les situations d'urgence. Partagez la ressource complémentaire

;**Votre voix compte!** un outil autonome destinés aux familles, pour les soutenir dans leurs activités de plaidoyer.

<https://inclusion-international.org/resource/demander-un-trajet-sur-vers-lecole-ressource-pour-les-familles/>



Outil 1B- Plan d'action pour un trajet sûr vers l'école

Consignes : Sur la base des obstacles identifiés dans l'Outil 1A, utilisez ce tableau pour définir vos objectifs et planifier des actions pratiques pour les supprimer.

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
<p>Obstacles géographiques et environnementaux</p>	<p>Des chaleurs extrêmes, des conditions météorologiques défavorables ou des obstacles naturels rendent le trajet vers l'école difficile pour les enfants.</p>	<p>Les enfants ont accès à des abris accessibles ou à des espaces communs ombragés adaptés aux différentes conditions climatiques sur leur chemin vers l'école.</p>	<p>Réaliser les évaluations "en marchant" : Établissez un partenariat avec les autorités scolaires et les enfants en situation de handicap pour parcourir les chemins habituels afin d'identifier les dangers spécifiques (par ex. les passages de rivières, les zones sujettes aux inondations).</p> <p>Concevoir des abris accessibles : Collaborez avec les écoles pour construire des salles d'attente qui soient non seulement couvertes, mais aussi accessibles. Pendant le processus de conception, assurez-vous que les abris disposent de rampes d'accès, de surfaces de sol ferme (pas de boue ou de gravier), d'une signalisation bien compréhensible et accessible indiquant l'abri, et de sièges de différentes hauteurs.</p> <p>Plaider en faveur de l'initiative "Reconstruire en mieux" : Lors de la reconstruction après une situation d'urgence, fournissez des conseils techniques aux autorités pour vous assurer que les infrastructures réparées favorisent l'accessibilité (par ex. les bordures de trottoirs réparés) plutôt que de reproduire les anciens obstacles.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
Transport	<p>Les options de transport ne sont pas physiquement accessibles, les coûts sont trop élevés et/ou l'information n'est pas fournie dans un format qui est facilement accessible ou compréhensible pour les enfants et leurs parents.</p>	<p>Des moyens de transport accessibles sont mis à la disposition de tous les enfants qui en ont besoin.</p> <p>Les horaires de transport sont clairs et accessibles.</p> <p>Les obstacles financiers sont supprimés pour les familles de personnes handicapées.</p>	<p>Mettre en place des mécanismes de soutien financier : Allez au-delà de la collecte de données; mettez en place une solution de transport pour les enfants qui en ont besoin. En outre, plaidez activement en faveur de l'inclusion des frais de transport liés au handicap dans les programmes de transferts monétaires existants. Exemple : Pétitionnez le département de la protection sociale pour qu'il fournisse une "allocation de transport" spécifique aux familles pour lesquelles le recours à un taxi est l'unique option sûre.</p> <p>Diversifier les formats d'information : Convertissez les horaires de transport et les cartes routières en formats alternatifs. Exemple : Diffusez des annonces audio via la radio locale, imprimez les horaires y compris en gros caractères/braille, et utilisez des images faciles à comprendre pour les points de ramassage. Communiquez des informations directement aux familles des écoliers par SMS ou par d'autres moyens de communication directe.</p> <p>Recommandations sur l'accessibilité des véhicules : Fournissez des conseils techniques spécifiques aux prestataires de transport sur les "véhicules accessibles". Exemple : Montrez comment fixer les sièges pour les enfants utilisant une aide à la mobilité ou installer des rampes temporaires pour les bus scolaires.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
<p>État des routes et des chemins</p>	<p>Les itinéraires vers l'école sont dangereux, accidentés ou bloqués par des obstacles physiques (par ex. des débris, ou une mauvaise infrastructure).</p>	<p>Les itinéraires font l'objet d'une évaluation des obstacles.</p> <p>Les infrastructures nouvelles ou rénovées adoptent les principes de la conception universelle.</p> <p>Les chemins ont des surfaces planes et sûres.</p>	<p>Créer une "carte des obstacles" : Recensez les zones à problèmes et créez une carte visuelle du trajet. Présentez le projet aux autorités locales avec une liste de priorités pour les réparations.</p> <p>Promouvoir la conception universelle (CU) : Fournissez aux équipes d'infrastructure des conseils d'experts sur la CU sous forme écrite. La conception universelle consiste à faire en sorte que les routes, les trottoirs, les transports et les bâtiments puissent être utilisés par tout le monde, quels que soient l'âge, les capacités ou la situation, et sans qu'il soit nécessaire d'y apporter des modifications particulières. Exemple : Précisez que les chemins doivent être exempts d'obstacles, avoir des surfaces stables et inclure des points de passage sûrs aux intersections très fréquentées.</p> <p>Maintenance communautaire : Organisez des groupes communautaires pour dégager des débris ou des obstacles des voies principales empruntées par les enfants en situation de handicap, afin de garantir le respect de la norme de "voie libre".</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
<p>Sûreté et sécurité</p>	<p>Les enfants sont exposés à des risques liés aux conflits, à la violence ou à l'absence de mécanismes de protection pendant leur trajet.</p>	<p>Des systèmes communautaires de protection ou d'accompagnement sont mis en place pour soutenir les enfants en situation de handicap.</p> <p>Des mesures de protection proactives sont mises en place pour les enfants exposés à un risque accru de maltraitance ou de négligence.</p>	<p>Mettre en place des "bus pédestres" : Créez un système de protection de quartier dans lequel des adultes agréés ou des "équipes de protection" accompagnent des groupes d'enfants et veillent à ce que les enfants en situation de handicap ne soient pas laissés de côté ou harcelés.</p> <p>Formation sur la prévention des abus : Sensibilisez les professionnels de première ligne (enseignants, chauffeurs, personnel de sécurité) sur le risque accru d'abus auquel les enfants handicapés sont exposés et formez-les à identifier les signes non verbaux de détresse.</p> <p>Désigner des "couloirs de sécurité" : Collaborez avec les responsables locaux pour définir des itinéraires spécifiques désignés comme "couloirs de sécurité" pour les élèves et pour en assurer le suivi, en veillant à ce que ces itinéraires soient physiquement accessibles.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
Préparation	Les plans d'urgence ne tiennent pas compte des besoins de soutien des enfants en situation de handicap, ou les déplacements ou l'insécurité perturbent l'éducation.	<p>L'accessibilité est intégrée dans tous les plans d'urgence et d'évacuation des écoles.</p> <p>Les systèmes d'alerte précoce sont accessibles.</p> <p>Les stratégies de continuité éducative (par ex. l'apprentissage en ligne/mobile) garantissent que les apprenants en situation de handicap ne sont pas laissés pour compte.</p>	<p>Planification d'évacuation inclusive : Collaborez avec les écoles locales pour réviser les plans d'urgence. Exemple : Veillez à ce que les itinéraires d'évacuation soient accessibles aux chaises roulantes et que les "dispositifs d'assistance" (comme les cannes blanches) figurent sur la liste des articles essentiels à conserver/emporter en cas de crise.</p> <p>Systèmes d'alerte précoce accessibles : Veillez à ce que les systèmes de communication atteignent tout le monde. Exemple : Combinez des sirènes (signaux auditifs) avec des feux clignotants ou des systèmes de drapeaux (signaux visuels) et des alertes SMS (signaux textuels) pour assurer que les enfants atteints de divers handicaps reçoivent bien l'avertissement. Veillez à ce que les informations soient toujours rédigées dans un langage facile à comprendre.</p> <p>Continuité de l'apprentissage : En cas de déplacement, veillez à ce que les espaces d'apprentissage temporaires (EAT) soient situés dans des zones physiquement accessibles (terrains plats, proximité de latrines accessibles) et que les options d'apprentissage en ligne/radio soient accessibles aux étudiants aveugles ou sourds.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Une expérience exempte d'obstacle ressemblerait à...	Actions pratiques pour éliminer les obstacles
<p>Suivi et collecte de données</p>	<p>Le manque de données sur les obstacles empêche une planification et une allocation de ressources efficaces.</p>	<p>Des informations à jour sur les exigences en matière de transport sont disponibles. Les données probantes sont utilisées pour éclairer la planification.</p>	<p>Collecte participative de données probantes : Facilitez les séances de "photovoix" ("photovoice") ou de témoignage pendant lesquelles les enfants et les familles documentent eux-mêmes les obstacles.</p> <p>Plaidoyer stratégique : Présentez ces données recueillies lors des sessions de planification du Groupe sectoriel Éducation ou du ministère. Exigez que toutes les données recueillies sur les trajets scolaires soient ventilées par âge, par sexe et par type de handicap afin de révéler l'ampleur réelle de l'exclusion.</p>



Section 2

ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES

Outil 2A - Évaluation de l'accessibilité dans les écoles

Utilisez cet outil pour évaluer les obstacles qui existent une fois que l'enfant est arrivé à l'école, ainsi que l'impact de ces obstacles.

Comment l'utiliser :

Commencez votre audit à l'extérieur des portes de l'école. Parcourez l'école et observez les espaces physiques en prenant note des obstacles présents. Réalisez l'audit pendant un jour ouvrable afin de pouvoir parler avec les enfants, les enseignants et les administrateurs des obstacles existants. Insistez que les enfants et le personnel de l'école témoignent des obstacles comportementaux, et le personnel de l'école et les parents des obstacles institutionnels.

Envisagez de prendre contact avec les familles des enfants non scolarisés, qui peuvent vous fournir davantage d'informations sur les obstacles éventuels qui empêchent leur enfant d'aller à l'école.

Consignes : Les questions ci-dessous sont conçues pour aider les utilisateurs à identifier les obstacles dans l'école.

- **“Complètement”** signifie que la situation à l'école est déjà totalement exempte d'obstacles. Il est possible que l'obstacle n'ait pas existé au départ ou que de nombreuses mesures aient déjà été prises pour le supprimer. Aucune action n'est nécessaire.
- **“Relativement”** signifie que l'obstacle a été partiellement levé, mais qu'il nécessite des améliorations. Une action est nécessaire pour supprimer complètement l'obstacle.
- **“Pas du tout”** signifie qu'il existe un obstacle important - et le problème n'a pas été abordé. C'est une action prioritaire.

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Accessibilité physique de l'environnement bâti (terrains et installations scolaires)	Les voies principales vers l'école et à l'intérieur de celle-ci sont-elles libres d'obstacles et dotées d'un revêtement uniforme?			
	Existe-t-il des rampes ou d'autres voies alternatives accessibles pour les entrées, les sorties et entre les différents niveaux ou bâtiments?			
	Est-ce que toutes les portes (de l'école, des salles de classe et des autres espaces communs) sont suffisamment larges pour permettre l'accès aux chaises roulantes dans l'école entière?			
	Les couloirs et les espaces communs sont-ils suffisamment spacieux pour permettre aux utilisateurs de chaises roulantes de se déplacer et de manœuvrer aisément?			
	Un éclairage adéquat est-il assuré dans toutes les zones, y compris les chemins, les salles de classe et les espaces communs?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Accessibilité physique de l'environnement bâti (terrains et installations scolaires)	Les surfaces du sol sont-elles antidérapantes et stables?			
	Les principes de la conception universelle sont-ils appliqués lors de la construction ou de la modification des installations scolaires afin de les rendre faciles et confortables à utiliser pour tous les élèves (par exemple : salles de classe, terrains de jeux, toilettes, cantines, rampes et portes larges pour les utilisateurs de chaises roulantes, signalisation claire, bon éclairage, bureaux réglables et chaises adaptées aux apprenants gauchers et droitiers)?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Salles de classe et espaces d'apprentissage	Les salles de classe sont-elles conçues avec suffisamment d'espace, des aménagements flexibles et du mobilier réglable pour répondre aux différents besoins d'apprentissage, y compris ceux des utilisateurs de chaises roulantes ?			
	L'environnement de la salle de classe est-il optimisé pour assurer la clarté du son en réduisant les bruits de fond et les réverbérations, y compris l'emploi de matériaux insonorisant (par ex. rideaux, tapis, panneaux muraux) pour minimiser les échos?			
	Existe-t-il des services de soutien bien dotés en ressources pour aider les écoles et les enseignants à fournir un apprentissage inclusif (par exemple : personnel de soutien qualifié, formation des enseignants, matériel d'aide à l'apprentissage, technologies d'assistance, services de conseil et d'orientation pour soutenir les élèves avec des besoins divers)?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Salles de classe et espaces d'apprentissage	Les technologies et dispositifs d'assistance (par ex. les imprimés en gros caractères, en braille, les aides tactiles, les ressources audio, les aides auditives, les logiciels spécialisés, les outils de communication améliorés et/ou alternatifs) sont-ils facilement disponibles et fournis sur la base de plans éducatifs individualisés?			
Attitudes et pratiques inclusives (culture scolaire)	Est-ce que les enfants handicapés et les enfants non handicapés travaillent et jouent ensemble à l'école?			
	L'école s'efforce-t-elle activement de combattre les attitudes négatives, la stigmatisation et les idées reçues sur le handicap au sein de la communauté scolaire et de la société en général?			
	Existe-t-il un engagement clair en faveur d'une culture du respect, de la coopération et de l'inclusion chez l'ensemble du personnel et des élèves?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Attitudes et pratiques inclusives (culture scolaire)	Des campagnes de sensibilisation sont-elles menées pour promouvoir une approche au handicap fondée sur les droits et pour valoriser la diversité?			
	Les familles et les élèves handicapés jouent-ils un rôle actif dans le processus de façonnage de la culture de l'école?			
	Les procédures de consentement éclairées sont-elles systématiquement respectées pour tous les élèves, en particulier ceux avec des déficiences intellectuelles et psychosociales, lors de la prise de décisions qui les concernent?			
	Des efforts sont-ils faits pour recruter des personnes handicapées comme personnel, y compris aux postes d'enseignants, pour servir de modèles et d'experts?			
	Le soutien entre pairs est-il encouragé parmi les élèves (en situation de handicap ou non)?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Cadre institutionnel et politique	Existe-t-il des politiques claires au niveau de l'école qui empêchent le refus d'inscription des enfants (en particulier les enfants en situation de handicap) ? ("Politiques de zéro rejet").			
	Existe-t-il des politiques et des pratiques claires au niveau de l'école qui favorisent la non-discrimination?			
	L'école s'assure-t-elle que les élèves nécessitant des aménagements raisonnables peuvent en bénéficier grâce à des plans de soutien clairement rédigés et adaptés à leurs besoins individuels (par exemple : temps supplémentaire pour les évaluations, matériel d'apprentissage modifié, technologies d'assistance, dispositions de sièges flexibles, soutien à la communication ou adaptations de l'accès physique)?			
	L'école révisé-t-elle ses politiques pour s'assurer qu'elles affirment explicitement le droit à l'accès et à l'inclusion pour tous les élèves?			

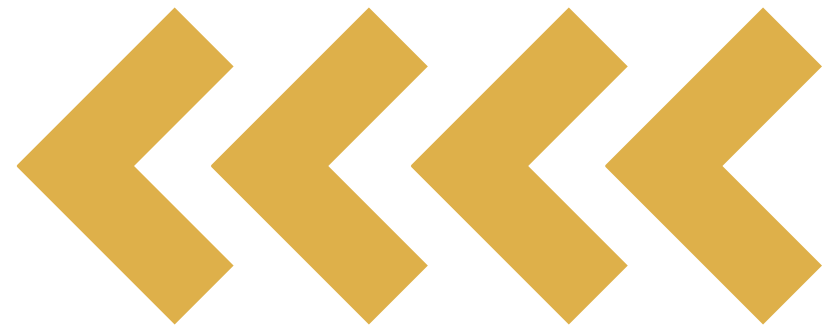
Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Cadre institutionnel et politique	Un budget adéquat est-il alloué à l'accessibilité et à l'inclusion, y compris à la conception universelle, aux aménagements raisonnables, à la mise à disposition d'enseignants de soutien/d'assistants d'enseignement et d'appareils d'assistance?			
	L'école collabore-t-elle avec les ministères externes compétents (tels que le ministère de la Santé, le ministère des Transports et le ministère des Services sociaux) et d'autres partenaires pour coordonner le soutien aux élèves en matière d'enseignement, de santé, de bien-être et d'accès (par exemple : soutien médical, services de santé mentale, transport scolaire et accompagnement familial ou communautaire)?			
	Les OPH, les parents et les membres de la communauté participent-ils activement à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de l'éducation?			
	Des mécanismes de responsabilisation ont-ils été mis en place pour permettre aux familles de contester les pratiques discriminatoires?			

Domaines clés et questions de réflexion		Complètement	Relativement	Pas du tout
Situations d'urgence et installations temporaires	Les élèves, les enseignants, le personnel de l'école et les intervenants d'urgence sont-ils formés aux procédures d'évacuation inclusive?			
	L'accessibilité est intégrée dans tous les plans d'urgence et d'évacuation de l'école.			
	Les installations temporaires d'apprentissage et les espaces adaptés aux enfants sont-ils conçus et aménagés de manière à être accessibles à tous les enfants?			
	Des stratégies visant à assurer la continuité de l'éducation des enfants handicapés en cas de déplacement, d'insécurité ou de problèmes environnementaux (par ex. apprentissage en ligne, soutien mobile) ont-elles été mises en place?			
	Des dispositifs d'assistance sont-ils prépositionnés dans les plans d'urgence (par ex. chaises roulantes, béquilles, cannes blanches, appareils auditifs) pour être utilisés en cas d'urgence?			

Ressource complémentaire :

Pendant vos entretiens avec les enfants handicapés et leurs familles dans le cadre de votre audit, vous rencontrerez peut-être des familles souhaitant faire entendre leur voix et plaider pour une éducation plus inclusive en situation d'urgence. Partagez la ressource complémentaire

Votre voix compte! un outil autonome destiné aux familles pour les soutenir dans leur plaidoyer.



<https://inclusion-international.org/resource/demander-un-trajet-sur-vers-lecole-ressource-pour-les-familles/>

Outil 2B - Plan d'action pour l'accessibilité de l'école

Consignes : Sur la base des obstacles identifiés dans l'outil 2A, utilisez ce tableau pour définir vos objectifs et planifier des actions concrètes pour les éliminer.

Sujet	Quel est l'obstacle?	Que cherchons-nous à atteindre (quel est l'objectif)?	Actions concrètes orientées vers l'objectif
<p>Accessibilité physique de l'environnement bâti</p>	<p>Les cours d'école, les installations et les nouveaux projets de construction n'incluent pas les principes de la conception universelle, ce qui les rend inaccessibles aux enfants en situation de handicap physique.</p>	<p>Les principes de la conception universelle sont appliqués à toutes les nouvelles constructions et à toutes les modifications.</p> <p>L'accessibilité doit être assurée dans toutes les installations (cantines, installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), terrains de jeux, espaces d'apprentissage temporaires)</p> <p>Le trajet vers l'école et les espaces d'apprentissage temporaires sont pris en compte dans la planification des infrastructures.</p>	<p>Promouvoir la Conception universelle (CU) : Veillez à ce que les professionnels chargés des infrastructures connaissent bien les principes de la conception universelle. Dans la mesure du possible, assurez-vous que les équipes en charge de l'infrastructure et les entrepreneurs sont formés aux principes de la CU avant le début de la construction. Exemple : Exiger des entrepreneurs qu'ils démontrent la manière dont ils prévoient d'installer les rampes avec des pentes appropriées (pas trop raides) et des latrines accessibles avant la signature des contrats.</p> <p>Suivre l'accessibilité : Collaborez avec les autorités locales pour vous assurer que les plans de construction prévoient l'accessibilité de tous les espaces, y compris les espaces temporaires d'apprentissage (ETA). Exemple : Effectuer des visites sur place ensemble avec les personnes en situation de handicap et leurs familles pour vérifier l'accessibilité.</p> <p>Aborder la question d'accessibilité à la fois pour les espaces d'apprentissage temporaire (ETA) et pour le trajet vers l'école : Convoquez les représentants des autorités locales et des services de transport pour discuter et résoudre les obstacles liés au trajet vers l'école et à l'accessibilité des espaces temporaires d'apprentissage.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Que cherchons-nous à atteindre (quel est l'objectif)?	Actions concrètes orientées vers l'objectif
<p>Salles de classe et espaces d'apprentissage</p>	<p>Les salles de classe sont rigides, surchargées ou bruyantes, et le mobilier n'est pas adaptable, ce qui entrave un apprentissage et une participation efficaces.</p>	<p>Les salles de classe disposent d'un espace suffisant et d'un aménagement flexible adapté aux dispositifs de mobilité.</p> <p>Les meubles sont réglables et adaptés aux différents besoins (par ex. pour les gauchers).</p> <p>Les environnements acoustiques sont optimisés pour la clarté du son.</p> <p>Les enfants qui en ont besoin bénéficient d'un soutien en classe.</p>	<p>Créer les aménagements flexibles : Collaborez avec les autorités pour concevoir des aménagements flexibles dans les salles de classe adaptés aux stratégies d'enseignement diverses. Exemple : Prévoyez de larges allées entre les pupitres pour les personnes en chaise roulante et créez des "coins tranquilles" avec des tapis doux pour les enfants qui peuvent être bouleversés par des stimulations sensorielles.</p> <p>Fournir du mobilier adaptable : Au lieu de chaises fixes standard, fournissez ou plaidez en faveur des types de mobilier mixtes, comprenant des meubles réglables (bureau/chaises), pour s'adapter aux différents élèves.</p> <p>Explorer les améliorations acoustiques économiques : Mettez en œuvre des mesures visant à améliorer l'acoustique (par ex. des matériaux insonorisants) pour remédier aux déficiences sensorielles. Exemple : Dans les abris temporaires à toit en tôle, installez des nattes de roseau ou des plafonds en tissu d'origine locale pour atténuer le bruit de la pluie et réduire les échos.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Que cherchons-nous à atteindre (quel est l'objectif)?	Actions concrètes orientées vers l'objectif
<p>Attitudes et pratiques inclusives (culture scolaire)</p>	<p>La stigmatisation, les idées reçues et le manque de respect créent un environnement peu accueillant pour les enfants handicapés.</p>	<p>L'école s'oppose activement aux attitudes négatives et à la stigmatisation.</p> <p>Une culture du respect, de la coopération et de l'inclusion est bien visible.</p> <p>Le personnel de l'école est formé à soutenir les capacités évolutives des enfants en situation de handicap.</p> <p>Des systèmes de soutien entre pairs sont mis en place.</p>	<p>Formation du personnel fondée sur les droits : Formez les enseignants à reconnaître les capacités et les styles d'apprentissage plutôt que les handicaps.</p> <p>Renforcer le soutien entre les pairs et la prise de décision éclairée : Accompagnez l'école dans la mise en place de pratiques inclusives, telles que des systèmes de soutien entre pairs et des processus de prise de décisions éclairés. Exemple : Encouragez les pratiques dans lesquelles les élèves non handicapés soutiennent leurs camarades en situation de handicap pendant les pauses, les jeux et les exercices d'évacuation.</p> <p>Représentation inclusive : Encouragez le recrutement de personnel handicapé.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Que cherchons-nous à atteindre (quel est l'objectif)?	Actions concrètes orientées vers l'objectif
<p>Cadre institutionnel et politique</p>	<p>Les politiques permettent le rejet ou la discrimination, le budget alloué à l'inclusion est insuffisant et les OPH sont exclues de la planification.</p>	<p>Les politiques scolaires affirment explicitement la non-discrimination et le zéro rejet.</p> <p>Les aménagements raisonnables sont appliqués en fonction des besoins individuels.</p> <p>Des budgets sont spécifiquement alloués à l'accessibilité et aux dispositifs d'assistance.</p> <p>Les OPH et les parents participent activement à la planification et au suivi.</p>	<p>Application de la non-discrimination : Réviser les lois sur l'éducation, faites respecter les politiques de non-discrimination au niveau des écoles et mettez en place des mécanismes de réclamation clairs. Exemple : Mettez en place un canal sûr et anonyme permettant aux parents de signaler si une école refuse l'inscription d'un enfant en raison de son handicap.</p> <p>Responsabilisation : Utilisez des mécanismes de responsabilisation (y compris des conseils juridiques) pour contester les pratiques discriminatoires.</p> <p>Budget pour l'accessibilité : Contrôlez les allocations budgétaires destinées à la conception universelle et aux dispositifs d'assistance.</p> <p>Encourager le partenariat et l'orientation active: Assurez la participation des OPH et des parents à la planification au niveau du ministère et de l'école. Orientez les familles qui ne sont pas actuellement en contact avec le mouvement des personnes handicapées vers les OPH locales afin de réduire l'isolement.</p> <p>Recueil des données ventilées : Insistez sur la collecte de données ventilées par handicaps pour éclairer l'allocation des ressources.</p>

Sujet	Quel est l'obstacle?	Que cherchons-nous à atteindre (quel est l'objectif)?	Actions concrètes orientées vers l'objectif
<p>Situations d'urgence et installations temporaires</p>	<p>Les plans d'urgence excluent les besoins des personnes handicapées, les espaces temporaires ne sont pas sûrs/ accessibles et les options d'apprentissage à distance désavantagent les enfants.</p>	<p>Les plans d'urgence et d'évacuation intègrent des exigences spécifiques en matière d'accessibilité.</p> <p>Les espaces d'apprentissage temporaire (ETA) et les espaces adaptés aux enfants (EAE) sont accessibles.</p> <p>Les stratégies de continuité éducative (en ligne/mobiles) sont accessibles à tous.</p> <p>Les dispositifs d'assistance sont prévus dans les plans d'urgence.</p>	<p>Exercices d'évacuation inclusifs : Collaborez avec les autorités scolaires pour réviser les plans d'urgence et former le personnel aux procédures d'évacuation inclusives. Exemple : Veillez à ce que les voies d'évacuation soient bien planes et dégagées de débris, et à ce que les enseignants soient informés sur la façon d'aider les élèves utilisant des aides à la mobilité ou ayant d'autres handicaps à évacuer les locaux en toute sécurité.</p> <p>Continuité de l'apprentissage : Assurez-vous que la conception des installations temporaires permette l'accès à tous les enfants et engagez-vous auprès des ministères pour garantir que le soutien à l'apprentissage en ligne ou mobile réponde aux exigences d'accessibilité. Exemple : Si des cours à la radio sont utilisés pendant un déplacement, veillez à fournir des scripts imprimés ou des résumés par SMS aux élèves sourds ou malentendants.</p> <p>Prépositionnement des dispositifs d'assistance : Recueillez des preuves et plaidez pour l'inclusion des dispositifs d'assistance (par ex. chaises roulantes, cannes blanches) dans les stocks d'urgence. Exemple : Assurez-vous que les cannes blanches, les béquilles et les piles pour appareils auditifs de rechange figurent parmi les articles essentiels de l'inventaire de préparation aux catastrophes de l'école.</p>